KEOLIS DIJON MOBILITES

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

DU 17 JANVIER 2018

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Laurent VERSCHELDE, Directeur de la Société, assisté de :

Valérie LE POTTIER Laurent CHAPUS Directeur des Ressources Humaines

Directeur Exploitation

ETAIENT PRESENTS:

Madame Claire QUINONERO, Messieurs Eric GIANNINI, Gilles MILLERAND : Membres Titulaires C.G.T.

Monsieur Nicolas FERREIRA: Membre Suppléant C.G.T.

Madame Françoise TILLET: Membre Titulaire CFDT Monsieur Florent BEGIN: Membre Suppléant CFDT Monsieur Olivier SOREZ: Membre Suppléant CFDT

Monsieur Bernard SAUVAGET : Membre Titulaire F.O. Monsieur Frédéric GERVILLIERS : Membre Suppléant F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT: Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise.

Monsieur François VANDENBROUCKE: Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.

Madame Florence MERLIN: Représentant Syndical F.O. au Comité d'Entreprise.

ABSENTS EXCUSES: Mademoiselle Leila TOTO, Messieurs Philippe HONORE, Christian MIETTON

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : Madame Josiane CHEVIGNY, Assistante Ressources Humaines.

ORDRE DU JOUR

En préambule, le Président présente ses vœux aux membres du CE à titre professionnel mais également à titre personnel pour eux et leurs proches. Ses vœux s'adressent également à Keolis Dijon Mobilités pour la réalisation des nombreux projets dont certains sont mis en place dès maintenant.

Les élus remercient le Président et transmettent également leurs vœux.

Au cours de la séance, il est procédé à la présentation du nouveau Directeur de la Direction Contractuelle et Financière, Nicolas SERVE, qui remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018, Stéphane CARLIER. Nicolas SERVE a travaillé dans le transport de marchandises et a rejoint KEOLIS en 2002 où il a occupé diverses fonctions dont Réponses d'appel d'offres et Responsable d'un centre de gestion à Lyon et dernièrement Directeur Administratif et Financier à Tours.

1) Echanges et approbation du PV du CE du 15 novembre 2017

Les membres du CE n'ont pas de remarque à formuler. Seul, le trésorier qui n'a pas relu le projet de procès-verbal demande de remettre la question au prochain CE.

Le Président accepte ce report.

2) Echanges et approbation du PV du CE du 20 décembre 2017

Le projet de procès-verbal ayant été envoyé tardivement aux membres du CE, ils demandent de remettre la question au prochain CE.

Le Président accepte.

3) Information de la direction sur les premières informations issues d'enquêtes réalisées récemment :

- Baromètre qualité
- Enquête Fraude

L'enquête satisfaction est une enquête contractuelle réalisée annuellement auprès de 500 clients.

En 2016, 93.4% de clients étaient satisfaits ou très satisfaits et en 2017, le résultat est de 94.9%, le meilleur jamais atteint depuis le lancement du tram.

Un membre du CE demande si 500 personnes sont suffisantes pour représenter la population d'usagers.

Le Président répond que c'est un panel représentatif et renouvelé chaque année.

Le taux de satisfaction a augmenté de 10 points depuis l'arrivée du tram.

<u>L'indicateur ambiance voyage bus</u> (relation avec le personnel et la conduite) est à 94.6% au lieu de 91.3% en 2016. C'est un très bon résultat en forte augmentation.

L'indicateur fraude est mesuré différemment en 2017 qu'en 2016.

En 2016, il s'agissait d'un baromètre mensuel qui ne mesurait pas correctement la fraude sur les petits parcours (moins de 3 arrêts) alors que c'est là que la fraude est la plus importante.

En 2017, une nouvelle méthode, utilisée dans d'autres réseaux et qui a montré sa fiabilité, a été retenue. En revanche, la comparaison avec 2016 n'est pas facile.

Pour faire le lien avec les objectifs contractuels (issus de l'ancienne enquête), c'est le taux de fraude sur les longs parcours qui sera retenu. Pour bien mesurer les résultats de 2017, 2 enquêtes (selon la nouvelle méthode) ont été réalisées : l'une en début d'année et l'autre en fin d'année. Selon la première enquête, le taux de fraude début 2017 était de 11.5% (assez proche des mesures de 2016). En fin d'année, le taux a été ramené à 10% ce qui est un très bon résultat,

meilleur que l'objectif fixé. Ce taux induira un bonus pour l'entreprise ; En réponse à une question, le Président indique que le gain d'un point de fraude représente entre 150 000 et 200 000€ de recettes.

Le taux de fraude sur les parcours de moins de trois arrêts s'élève quant à lui à 19%. C'est un taux qu'il faudra absolument faire baisser.

Les membres du CE demandent où se situent les taux de fraude les plus élevés : centre-ville ? Terminus ?

Le Président répond que l'enquête par quartier indiquera les taux.

L'analyse de cette enquête n'est pas terminée. D'autres résultats seront communiqués ultérieurement.

4) Questions relatives à Divia Park :

- Qui est responsable de cette activité dans l'entreprise, organigramme ?
- Demande d'explication sur les flyers posés sur les pares brises et les conséquences de cette communication

Le Directeur Sûreté et Stationnement pilote cette activité. Le travail est effectué par le personnel d'Effia, subdélégataire.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'entreprise est en charge d'une nouvelle mission en plus de la collecte des horodateurs : le contrôle. Il est effectué par EFFIA.

Le Procès-verbal est remplacé par un Forfait Post-Stationnement (redevance d'occupation de la voirie) et ce sont les collectivités qui décident du montant. Le tarif n'a pas changé pour l'agglomération dijonnaise.

Au-delà de 2 heures de stationnement en centre-ville, le Forfait Post-Stationnement de 30 € est appliqué. Il est réduit à 17€ si le paiement a lieu dans les 72 €. S'il n'y a pas de paiement au-delà de 3 mois, une majoration de 50€ sera appliquée au Forfait Post-Stationnement.

Des flyers ont été déposés sur les voitures des contrevenants, documents d'information visant à attirer leur attention et à les sensibiliser sur les nouvelles règles et notamment l'arrivée du Forfait Post-Stationnement en lieu et place des PV.

Un membre du CE demande qui sont les ASVP que l'on voit en ville.

Le Président répond que ce sont des personnes qui verbalisent le stationnement gênant. Ils ne font pas partie des équipes de Divia Park.

Ce même membre du CE indique que les équipes qui font le contrôle portent les mêmes vêtements que les AVSR et que cela ajoute à la mauvaise image des AVSR.

Le Président répond que les tenues n'étaient pas encore livrées et que les parkas seront différentes de celles des AVSR (grises).

L'élu répond que du gris au noir il y a peu de différence et demande qu'il soit écrit EFFIA au lieu de DIVIA.

Le Président répond que ce n'est pas possible car EFFIA est seulement sous-traitant et la marque du réseau c'est Divia et de l'activité Stationnement DiviaPark.

Un membre du CE explique qu'auparavant les conducteurs laissaient leur véhicule à proximité des points de relève en mettant leur carte d'agent en évidence pour ne pas être verbalisés. C'était un usage. Qu'en sera-t-il désormais ?

Le Président répond qu'il ne connaissait pas cet usage et qu'il n'était pas identifié. Pour tous les usages identifiés et reconnus, Dijon Métropole réfléchit à une tarification spécifique. Le Président recommande à chacun de payer son stationnement.

5) Question relative à Diviaccès : de nombreux usagers et entreprises se plaignent de l'attente engendrée par le nouveau dispositif, celui-ci n'est-il pas sous-dimensionné ?

Le service DiviAccès n'est pas sous-dimensionné.

Le service a changé depuis le 1er décembre avec un nouveau prestataire, de nouveaux véhicules, un moindre recours aux taxis, un nouvel outil ; le besoin d'ajustement était inévitable et il a fallu faire face à un manque de véhicules, ceux qui étaient prêts à rouler mais immobilisés faute d'immatriculation en raison du retard lié au nouveau dispositif en ligne. Tout rentre dans l'ordre progressivement.

L'objectif des courses groupées est de maintenir le coût et la qualité du service ; il faut toutefois noter qu'il reste encore beaucoup de courses individuelles. Bien évidemment, les clients qui se déplacent maintenant en minibus devront s'habituer aux nouvelles méthodes.

L'association des handicapées rencontrée récemment a constaté une amélioration par rapport aux premiers jours.

6) Demande d'information sur les modalités du contrat de sous-traitance concernant la LAC

- où est basée l'entreprise devant faire les interventions ?
- un délai contractuel de remise en fonction de la LAC est-il prévu ?

L'entreprise INEO est basée au CEM.

Il n'y a pas de délai contractuel mais des pénalités en fonction des kilomètres non réalisés sur la période où le réseau tram est perturbé.

Pour résoudre le problème du mois de décembre, en raison de la nature et de l'importance des travaux, INEO a dû solliciter ses équipes du sud de la France en renfort.

Une réunion est prévue lundi 22 janvier entre INEO, Dijon Métropole et Keolis Dijon Mobilités pour analyser l'incident de décembre.

Un représentant syndical au CE s'est renseigné auprès de « caténairistes » de la SNCF qui lui ont indiqué que le temps qui avait été nécessaire à INEO pour la réparation leur semblait long. Il se demande si ce n'est pas lié au contrat PPP qui induirait pour lui un fonctionnement « à l'économie ».

7) Questions relatives aux PV:

- Cadre légal de l'encaissement des PV sur le terrain
- Consigne d'entreprise concernant l'encaissement des PV

Les membres de CE souhaitent avoir des précisions sur l'encaissement des procès-verbaux sur le terrain, notamment pour les mineurs et selon quel mode de règlement ?

La direction répond que les AVSR ne peuvent pas encaisser le paiement d'un PV pour un mineur sur le terrain, même 5 €. En revanche, le mineur peut se présenter à l'agence commerciale pour payer car c'est alors une démarche volontaire de sa part et il ne peut pas être ainsi question d'extorsion de fonds.

8) Demande d'information officielle du taux Insee paru au 12 janvier et l'augmentation sur les salaires de janvier en conséquence

L'inflation moyenne 2017 à fin décembre est de 1%.

Une augmentation de la valeur du point de 0,2%, comme mentionné dans l'accord NAO, sera faite en paie de janvier. La nouvelle valeur du point est de 10,522.

9) Transmission de l'organigramme actualisé au 1^{er} janvier 2018

L'organigramme est remis en séance.

Un membre du CE indique qu'il a rencontré une personne inconnue installée dans un bureau au premier étage de la maintenance et demande qui elle est.

Le Président répond que c'est une salariée de Keolis SA en mission, hébergée dans nos locaux depuis le mois de novembre2017.

Ce membre du CE ne comprend pas pourquoi une personne travaillant sur la RAO de Nancy est hébergée à Dijon, qui plus est dans un bureau vitré, recevant la lumière naturelle, alors que certains salariés de Keolis Dijon Mobilités sont installés dans des bureaux sans lumière naturelle. N'y a-t-il pas de place dans les locaux de Nancy ? Quelle considération porte la direction à ses salariés par rapport aux salariés de Keolis SA.

Le Président s'étonne de cette question et répond que la personne de Keolis SA occupe un bureau qui était vide depuis quelques temps déjà. Les bureaux des salariés de Keolis Dijon Mobilités sont au plus près des ateliers pour des raisons évidentes d'efficacité et de proximité avec les équipes. Il ajoute que ce n'est pas la première fois que nous accueillons des salariés de Keolis SA.

Par ailleurs, ce même membre du CE informe que les salariés d'EFFIA ne connaissent pas le Directeur Sûreté et Stationnement et demande s'il est toujours dans l'entreprise.

Le Président est surpris qu'il ne soit pas connu de ce personnel et confirme qu'il est toujours dans l'entreprise. Il supervise l'activité stationnement.

Ce membre du CE demande qui est le responsable de DiviaPark.

Le Président répond que c'est Madame Valérie SOMKOY dont le bureau se trouve dans les locaux de la gare.

Ce membre du CE demande s'il est possible d'avoir l'organigramme d'EFFIA. Le Président le transmettra.

10) Transmission des effectifs trimestriels

Le tableau a été transmis avec l'ordre du jour.

Un membre du CE s'étonne de ne pas voir de sorties pour retraite.

La direction répond qu'une sortie est bien inscrite dans le tableau de décembre. Il s'agit d'un salarié parti le 30 novembre au soir ; il sort de l'effectif le 1^{er} décembre. Il en est de même pour les salariés en retraite le 31 décembre qui apparaîtront sur le tableau en sortie sur janvier 2018.

Un membre du CE demande que soient ajoutées sur le tableau deux colonnes indiquant l'effectif moyen en 2016 et en 2017.

La direction accepte ces compléments pour le prochain tableau des effectifs trimestriels.

11) Information de la Direction sur les recrutements et embauches

- Point depuis la précédente réunion
- Evolution au sein de la Direction Contractuelle et Financière

Recrutements en cours :

DIRECTION EXPLOITATION: nouveau recrutement de conducteurs en cours

DIRECTION MAINTENANCE-PATRIMOINE : 3 recrutements en cours : un Chef d'équipe, un Technicien Courant faible et un Mainteneur Bus

DIRECTION CLIENTS ET COMMUNICATION : recrutement Assistant Actions Commerciales en cours suite à une démission

DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET PROJETS : recrutement Responsable Infrastructure Opérations Sécurité en cours

Embauches

- 5 conducteurs le 15/01
- Un gestionnaire paie le 15/01

Et concernant <u>la Direction Contractuelle et Financière</u>, présentation du nouveau Directeur Contractuel et Financier (voir informations en début de PV).

12) Questions relatives aux recrutements :

- a. Direction Exploitation pôle Fraude :
- Où en est le recrutement du 4ème chef de bord et de l'agent de maitrise ?
- Chef de bord, ROC : Où en est l'appel à candidature ?
- Demande d'un point sur les recrutements annoncés en Décembre

L'appel à candidatures n'a pas été lancé fin décembre comme annoncé en CE de décembre. Ce sera fait prochainement.

Un membre du CE demande pourquoi ce retard ; les missions n'ont pas changé ; cet appel à candidature pose-t-il un problème.

Le Président répond qu'il y avait simplement beaucoup de recrutements à gérer en même temps.

b. Direction Exploitation - pôle Management :

- Responsable de groupe : départ fin 2018 d'un RG qu'en sera-t-il de son remplacement ?
- Conducteurs : quand seront embauchés les prochains conducteurs, et quelles phases de recrutement arrive ensuite ?

Il n'est pas prévu de remplacer le Responsable de Groupe partant à la retraite en Décembre 2018. Le nombre de conducteurs en augmentation il y a 3 ans avait induit la création d'un poste de responsable de groupe supplémentaire mais cet effectif ayant maintenant diminué, il n'est pas nécessaire de combler le poste de responsable vacant.

Un recrutement de conducteurs vient d'être lancé. 57 candidats ont été invités à la réunion d'information qui lance le processus de recrutement. Le souhait de la direction est de recruter 7 conducteurs en avril.

Un membre du CE demande si la direction tient compte des difficultés de la fin d'année 2017 pour mettre en place une stratégie.

Le Président répond que le tableau des effectifs trimestriels montre que le nombre de conducteurs a augmenté en fin d'année 2017.

c. Agence Commerciale : Demande d'explications sur le ou les recrutements en cours et processus d'appel à candidatures

Il n'y a pas de processus de recrutement en cours au sein de l'Agence.

En réponse à une question d'un membre du CE, la DRH précise qu'une personne a été embauchée en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités de janvier à octobre 2018; il s'agit d'une personne qui a déjà fait ses preuves à l'agence l'été dernier en renfort durant 4 mois et lors de plusieurs remplacements à l'automne.

Un membre du CE s'étonne que cette personne ait été réembauchée parce qu'elle était connue alors que les conducteurs en sous-traitance urbaine, satisfaisants eux aussi, ne sont pas embauchés directement.

Le Président répond que des conducteurs de Keolis Bourgogne sont régulièrement embauchés. Certes, ils ont plus de chance de réussir mais par souci d'équité ils doivent passer les tests comme les autres candidats.

13) Demande d'un point sur la crèche Calypso

Un point sur la crèche a été fait en Commission Egalité Professionnelle le 11/10/17.

4 enfants de salariés sont accueillis actuellement (pour 3 places). L'entreprise finance une place supplémentaire depuis la rentrée 2017.

14) Comment est traitée la question de la journée de solidarité pour les responsables de pôle et les cadres dans l'entreprise ?

La note de Direction relative à la Journée de Solidarité s'applique à tous les salariés de Keolis Dijon Mobilités.

Et concernant les salariés détachés, ce sont les dispositions prises par Keolis SA qui leur sont appliquées.

Ils doivent travailler sur une journée de Récupération de Temps de Travail.

15) Demande du montant global de la subvention Activités Sociales CE 2018 afin de pouvoir réaliser le budget prévisionnel 2018

La subvention prévisionnelle pour les œuvres sociales pour 2018 devrait être de 509 000 €.

Le total des versements de 2017 a été communiqué par mail au Secrétaire et au Trésorier ainsi qu'à l'adresse mail du Comité d'Entreprise.

16) Demande de précisions concernant le budget du 0,2 % de fonctionnement du CE et modalités sur le nouveau fonctionnement 2018

Un échange aura lieu sur ce sujet le 31 janvier avec la comptable et la direction de Keolis Dijon Mobilités.

La réponse à cette question sera donnée lors du CE de février 2018.

17) Demande d'un point sur le problème du colis gastronomique

Un problème de qualité sur un produit frais du colis gastronomique a été décelé immédiatement après la distribution. Le CE a aussitôt averti un grand nombre de salariés parmi les 40 concernés afin d'éviter tout problème.

Le prestataire a été informé par écrit et il lui a été demandé une compensation (un colis d'une valeur de 25€ et une surprise).

Afin de ne pas reproduire ce type de désagrément, le CE envisage de ne plus mettre de produit frais dans ce colis.

Le secrétaire souhaite faire remarquer la réactivité du CE.

Un message sera diffusé sur les écrans TV.

18) Remerciements à la Direction pour les infrastructures de la distribution colis

Le secrétaire de CE adresse ses remerciements au Président. Le bilan est positif, tout s'est bien déroulé.

Il informe par ailleurs que le 25 décembre 2018 étant un mardi, la distribution devrait s'effectuer le samedi 22 décembre ; il souhaite donc voir à l'avance les possibilités de détachement des membres du CF

En complément des échanges tenus en réunion, la Direction indique ne pas être opposée à regarder comment cela peut être organisé et propose au Secrétaire du CE de se rapprocher du Directeur Exploitation. Des règles seront à convenir pour permettre aussi la réalisation du service du samedi 22 décembre.

19) Demande de pouvoir stationner le minibus devant le CE lors d'une permanence pour présentation

Le Président est d'accord et demande de prendre contact auparavant avec la direction Maintenance Patrimoniale.

20) Demande pour avoir les mêmes avantages que les clients lambda chez Carrefour et autres partenaires

Les avantages du Club Divia sont réservés aux clients.

Le Comité d'Entreprise, quant à lui, peut se rapprocher de Carrefour pour voir si l'enseigne serait d'accord pour donner les mêmes avantages aux salariés que pour les clients et dans le cadre des partenariats que le CE peut nouer avec certains commerçants. Le Président peut éventuellement organiser un rendez-vous avec les responsables de Carrefour.

21) Questions relevant du CHSCT:

a. Demande de précisions sur le changement d'organisation du planning au service courant faible

Il n'y a pas de changement d'organisation ou de planning au service courant faible. Les roulements et horaires sont inchangés. La seule nouveauté est la mise en place depuis le 1er Janvier d'un Chef d'équipe dédié au service Courant Faible/Voie/Carrosserie.

Les membres du CE répondent qu'auparavant il y avait un usage sur la position des RTT qui permettait une certaine souplesse et que cela fonctionnait très bien mais maintenant les RTT sont fixes et cela ne convient plus aux salariés. Alors pourquoi changer une méthode qui fonctionnait bien ?

Le Président ne connait pas le problème ; il se renseignera auprès des responsables.

Après vérification, la Direction répond qu'il n'y a pas eu de changement d'organisation en matière de gestion des RTT pour l'équipe CFA sinon pendant un court laps de temps pendant lequel l'encadrement de la DMP a souhaité vérifier la faisabilité juridique ainsi que l'équité de ce mode de fonctionnement au sein de la DMP.

b. Demande de respecter les garanties vacation

La direction analyse le sujet actuellement et fera un retour en février.

c. Demande d'un retour du responsable stationnement concernant les panneaux de signalisation routière à la sortie du CEM

Pour préciser la question, un membre du CE demande s'il est normal qu'au niveau du carrefour du parking extérieur (et donc de la sorties des bus de la navette et de la I42) avec la rue des Ateliers il y ait un « Céder-le-passage » alors qu'au carrefour de la sortie voiture du personnel et de la même rue il y ait un « stop ». Il demande donc à cet endroit également un « Céder-le-passage ».

Le Président répond que le « Céder-le-passage » permet aux bus de sortir plus facilement et qu'il ne voit pas l'intérêt de modifier la signalisation pour les voitures du personnel.

22) Information de la Direction sur le Bus d'Or 2018

Le Bus d'Or est une compétition entre conducteurs d'autobus, issus des réseaux de transport public urbain adhérents de l'UTP (au niveau national et international) qui se déroule tous les deux ans. Cette année elle aura lieu du 11 au 13 juin à Paris.

Keolis Dijon Mobilités souhaite organiser avant l'évènement un challenge local : le Bus d'Argent. Les qualifications se dérouleront en deux temps : les pré- sélections (qui s'étaleront sur plusieurs semaines en fonction du nombre de candidats) et la finale un dimanche.

Le Président souhaite solliciter le CE afin d'organiser un moment de convivialité avec animations pour les conducteurs et leur famille. La date butoir serait le 20 mai 2018. Il demande donc aux membres du CE s'ils sont intéressés.

Le Secrétaire du CE donnera la réponse avant la fin du mois de janvier après concertation avec les membres du CE.

Un membre du CE demande si toutes les personnes détenant le permis D (personnel de l'atelier par exemple) peuvent participer aux épreuves ou uniquement les conducteurs. Le Président vérifiera. Les précisions sont apportées : le personnel détenteur d'un permis D + FIMO ou FCO pourra participer au Bus d'argent mais le (la) salarié(e) sélectionné(e) pour le Bus d'Or devra être un (une) conducteur/conductrice.

23) Information de la Direction sur date et lieu de la Cérémonie des Vœux

La cérémonie des vœux se tiendra au Cèdre le jeudi 25 janvier 2018 à 20h30. La remise des médailles aura lieu à 20 heures.

24) Date du prochain CE

Le prochain CE aura lieu le mercredi 28 février 2018.

25) Questions diverses

- Un membre du CE demande quelle sera la présence terrain pour la réouverture de « La Vapeur ».

Le Président répond que la direction travaille déjà sur le sujet notamment pour la mise en place des bus lors de fins de spectacles mais annonce également un dispositif particulier pour l'inauguration qui aura lieu le 7 février.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

LE SECRETAIRE

ERIC GIANNINI

LE PRESIDENT

Laurent VERSCHELDE

